

# Chevaliers de Colomb Conseil 10602

Le Conseil fut formé par Henri Bazinet et George Labelle, tous deux étaient membre du Conseil 5005 de Hanmer. Les membres venaient des conseils de Hanmer et Blezzard Valley en plus on a dû recruter des nouveaux membres, si je me souviens bien il fallait trente membres pour former le Conseil. Moi-même j'ai fait mon premier degré à Bonfield avec mon neveu Gerald Labelle comme parrain. Le père Faucon m'a encouragé à me joindre car j'avais des doutes, il m'a dit tu vas aimer les chevaliers et il était bien. Nous avons décidé après de longues discussions entre le nom d'un ancien curé, je crois de la paroisse Ste. Thérèse et le nom futur de notre prochaine paroisse Ste Marguerite d'Youville. Nous avons eu notre première réunion à la salle de 5005 pour élire le premier exécutif. Il faut être au troisième pour tenir une fonction à l'exécutif, à cause qu'il avait des membres qui étaient au premier degré le Conseil eu permission spéciale de les accepter à l'exécutif. J'étais un de ceux-là, on m'a élu au poste de syndic. Le secrétaire financier Carl Héту venait du conseil 5005 il a résigné après peu de temps pour accepter une position à Ottawa. Il est en tête de la charité Catholique CNEWA. Il est remplacé par Gustave Adam et moi Yvon A Labelle le remplace le 20 octobre 1992 qui vient officiel le 12 décembre 1992 et résigne janvier 2004. Henri Bazinet devient notre grand chevalier, il conduisait les réunions avec le protocole suivit à la lettre, c'est demandé de le faire. Les instructions données au premier degré, comment demander au grand chevalier pour prendre parole, on doit se lever et fait le signe, qui est l'arbre de la croix et la réponse du grand chevalier avec le signe, du bras de la croix. On s'adresse toujours au grand chevalier pas au membres de la réunion. L'église à Val Caron n'avait pas de salle alors il fallait trouver une salle pour nos réunions. Le chevalier Colin Bourgois était gérant de la Coopérative funéraire, il nous invite à nous servir du sous-sol de la coopérative à Hanmer. Un soir il y eu un vol à la coopérative. Nous avons un coffret contenant les effets pour faire le premier degré. Les voleurs pensaient voir un trésor dans celui-là, mais j'imagine le scénario quand ont vu le crane que l'on utilise au premier degré ils ont tout laissé par terre sans prendre rien, ils ont eu la peur de leur vie et sont sortis aussitôt je crois, car tout était resté là. Nous avons tenu nos réunions à l'école Ste. Thérèse jusqu'au temps que la nouvelle église fut construit et que l'on ait notre propre salle. Notre équipe du premier degré était excellent, nous avons fait plusieurs premiers degrés pour bâtir notre conseil. Le conseil a parrainé plusieurs deuxièmes troisièmes degrés, toujours dans des écoles. Le huit octobre 1991 le dévoilement de la charte et le commencement de notre bulletin mensuel qui est nommé La Concorde le 12 novembre 1991. Le temps des réunions du mois est décidé à être le troisième mercredi du mois, accepté le dix décembre 1991. La vente des petites roses pour prélever des fonds pour combattre l'avortement commence le 29 mars 1992. Le premier marché aux puces, le trois octobre 1992, fait à l'église Notre dame de l'Espérance par Léo Boudreau et Yvon A Labelle, on fait un profit de 686.00\$. J'ai continué après de le faire tous les ans. On demandait au gens d'apporter leurs articles que l'on remisait dans le garage de la paroisse et faisait la vente un samedi et nous avons fait des profits de 2000.00\$ et plus par vente pour quelques années. Le comité des Écuyers Colombiens à leur première initiation le 20 octobre 1992. Les premières robes cérémoniaire furent donné par le conseil 5005. Elles étaient usagées mais encore bonne qui était le 17 décembre 1992. La paroisse Ste. Marguerite d'Youville fut fondée Durant l'été ou l'automne de 1992, ce joignait, les paroisses de Notre Dame de l'Espérance et Ste Thérèse pour former Ste. Marguerite d'Youville.

Le tout se trouve dans les livres de minutes.

# Fidéicommis

Le sept avril 1992 l'on fait des démarches pour incorporer notre conseil. Le gouvernement fédéral veut avoir un contrôle sur les argents des conseils à cause que c'est une fraternité ou pour d'autre raisons j'imagine. Auparavant les conseils utilisaient leur compte de charité selon leur désir, mais ça va changer. Le 22 avril 1992 on reçoit une offre raisonnable due l'avocat Robert Wappel pour l'enregistrement d'organisme de charité. L'avocat nous dit les autorités gouvernementales ne peuvent pas s'entendre sur quelle sorte de programme ils accepteront. Cet avocat est membre chevalier dans un conseil de Toronto, il fait ce travail bénévolement l'on paye ses dépenses. Le travail a commencé le 22 avril 1992 et en avril 1994 on ouvre enfin notre compte de la fondation publique du nom de Ste. Marguerite d'Youville Fidéicommis de Charité. L'avocat Wappel fait un don de 500.00\$ pour offrir le premier compte. Les premiers administrateurs sont Henri O Bazinet , George Labelle, Yvon A Labelle, Rhéo Leblanc et Maurice Charboneau. Les administrateurs sont le grand chevalier le député grand chevalier et les trois syndics, doit être élu à une de ces offices. Durant ces deux années nous avons dû communiquer avec l'avocat pour savoir comment faire les choses, tout le monde était à étudier les différentes manières de comment faire leur travail. Les administrateurs ont beaucoup de responsabilités, les bylaws de la fondation devraient être étudié et avoir en sa possession. Aussi l'on peut avoir de l'information sur l'internet sous le nom de (Public Foundation). Faudrait pas oublier que les Chevaliers de Colomb sont un ordre de l'église non pas un club social, c'est une fraternité. Aujourd'hui avec les lois Provinciales du bingo en certaines situation, semble annuler celle du Fédéral. Tous les ans le rapport de la Fidéicommis doit se faire, et c'est important car le gouvernement peut annuler la fondation, si ce n'est pas fait. Sans la fondation on ne peut pas faire de raffle ou bingo. Nous avons aussi un gros livre pour la coopération qui est dans la possession du secrétaire financier. On nous dit à cause que l'on appartient pas de propriété, comme une salle ou autre, nous n'avons pas en s'en occuper, je ne suis pas convaincu, c'est seulement une opinion.

## Historique du Conseil 10602 selon le témoignage



De Yvon Labelle